

Numéro de formateur : Article L. 6352-12 du Code du travail « Enregistré sous le n° 54.86.002.98.86 à Poitiers. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

le 18 mai 2022

## FORMATION

# Réagir à un accident du travail

**DATE et HORAIRE** : **MARDI 21 JUIN 2022**  
**De 14 h à 17 h 30**

**DURÉE** : **3,5 heures**

**PARTICIPATION** : INTER-ENTREPRISES  
En présentiel ou en distanciel (visioconférence en direct via Teams)

**LIEU (présentiel)** : dans les locaux du Cabinet TEN FRANCE – 86000 POITIERS  
Salle de réunion 5

**TARIF** : 380 euros HT pour 3,5 heures

**PREREQUIS** : Aucun prérequis

**PUBLIC CONCERNE** : Dirigeants et gestionnaires du personnel (DRH, RAF, RRH, assistant(e)/chargé(e) RH, gestionnaires des payes, ...).  
Disposer d'une connaissance de base du droit du travail et/ou d'une expérience pratique des ressources humaines est un plus.

**ACCESSIBILITE** : Nos séances sont accessibles à différents types de handicap. Contacter le référent handicap (cf point « 8. Contacts ») avant la conclusion de la convention pour vérifier la compatibilité et les possibilités d'adaptation.

**DÉLAI INSCRIPTION** : AU PLUS TARD LE 13 juin 2022

**MODALITÉ INSCRIPTION** : bulletin d'inscription à adresser au service formation par mail ([formation@tenfrance.com](mailto:formation@tenfrance.com)) ou par courrier (CS 61074 – 86061 POITIERS CEDEX 9)

**ÉQUIPEMENT REQUIS** : Pour le suivi par visioconférence, obligation de disposer d'un outil informatique (ordinateur/tablette/téléphone portable) équipé d'une caméra et d'un micro

## 1. OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

L'objectif de cette formation est que le stagiaire :

- connaisse la réglementation en matière d'accident du travail et les bons réflexes face à la survenance d'un accident de travail ;
- soit capable de gérer les dossiers d'accident du travail

## 2. CONTENU DE LA FORMATION

Le plan d'intervention figure à la fin du présent document

## 3. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

### → ORGANISATION MATÉRIELLE et MOYENS

Chaque stagiaire sera destinataire d'un support de formation ainsi que d'un questionnaire d'évaluation à chaud. Le retour auprès de l'intervenant de la fiche d'évaluation à chaud est impératif. Pour les stagiaires en distanciel, ces documents seront adressés au plus tard la veille de la séance, par mail, avec le lien de connexion à la séance.

### → DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE DES SÉANCES

Cette formation consistera en une présentation des obligations juridiques de l'employeur en matière de gestion d'un accident de travail, notamment les différentes phases de la procédure de reconnaissance de l'accident du travail (déclaration, instructions par la CPAM ou MSA) et les conséquences de l'accident sur le contrat de travail, sur la base d'un powerpoint.

Le formateur répondra à toutes les questions posées. Un dialogue et des échanges ponctueront cette journée de formation.

### → OUTILS UTILISÉS

Au terme de la formation, un contrôle des connaissances acquises par les stagiaires (évaluation des apprentissages) sera opéré.

## 4. ANIMATION

La formation est dispensée par :

- Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée en droit du travail et droit de la sécurité société et de la protection sociale
- Kristelle LE BORGNE, avocate en droit du travail

## 5. MODALITÉ DE SUIVI DES PRÉSENCES

Stagiaires en présentiel : Les stagiaires présents ainsi que les intervenants devront émarger la feuille de présence.

Stagiaires en distanciel : la présence du stagiaire est contrôlée par les intervenantes au long de la séance sur la base de l'inscription, et l'identification de celui-ci est confirmée par une vérification de sa présence (caméra).

## 6. MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

### 1) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A CHAUD

Ce questionnaire portera sur 3 points :

- a) Contrôle des connaissances (Compréhension et acquisition des connaissances du stagiaire) par le biais de questions / réponses
- b) Atteinte des objectifs par le stagiaire
- c) Déroulement de la formation

### 2) QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION A FROID

Un questionnaire sera envoyé aux stagiaires entre + 45 et + 60 jours après la formation.

## 7. CLÔTURE DE LA FORMATION :

- 1) A l'issue de la formation, chaque stagiaire présent devra impérativement remettre (suivi en présentiel) à l'intervenant ou adresser (suivi en distanciel) le questionnaire d'évaluation à chaud complété.
- 2) Dans les jours suivant la formation, envoi par le Cabinet TEN FRANCE d'un dossier comprenant :
  - le certificat de réalisation pour chaque stagiaire ;
  - la feuille de présence émargée par les stagiaires et l'intervenant
- 3) Sera adressé, conformément aux modalités d'évaluation (cf point 6 « modalités d'évaluations »), un questionnaire d'évaluation à froid sur l'acquisition des connaissances du stagiaire et leurs applications dans l'entreprise, que le stagiaire devra impérativement retourner au service formation TEN FRANCE par voie postale (23 rue Victor Grignard – CS 61074 – 86061 POITIERS CEDEX) ou par mail à [formation@tenfrance.com](mailto:formation@tenfrance.com)

## 8. CONTACTS

**Tél** : 05 49 55 99 17      **Mail** : [formation@tenfrance.com](mailto:formation@tenfrance.com)

- 1) **Référent pédagogique** : Alexandra SERVOUZE-MERCIER, avocate associée  
Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale  
et de la protection sociale
- 2) **Référent handicaps** : Benoît TRIPON, avocat associé  
Droit du travail (conseil social) et droit de la sécurité sociale  
et de la protection sociale
- 3) **Référent administratif** : Fabienne JAMMES, assistante



**Intervenantes** : *Alexandra SERVOUZE-MERCIER*  
*aservouze@tenfrance.com*  
*Tél : 05 49 55 99 17*

*Kristelle LE BORGNE*  
*kleborgne@tenfrance.com*  
*Tél : 05 49 55 99 17*

## 9. ANNEXE

*Plan d'intervention*

## **PROGRAMME DE FORMATION**

### *Réagir à un accident du travail*

#### **I. QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT DU TRAVAIL ?**

##### **A. Les éléments caractéristiques de l'accident du travail**

1. Fait accidentel – lésion – au temps et au lieu du travail
2. Les situations particulières (ex : salarié en mission – astreinte – agression par un tiers – suicide)

##### **B. La distinction avec les accidents de trajet, la maladie professionnelle et la rechute**

#### **II. COMMENT RÉAGIR À LA SURVENANCE D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL ?**

##### **A. Les obligations du salarié**

1. Information de l'employeur
2. La déclaration par la victime en cas de carence de l'employeur

##### **B. Les obligations de l'employeur**

1. La déclaration de l'accident du travail à la CPAM

*Principe : la déclaration de l'accident du travail + réserves*

*Exception : la tenue d'un registre des accidents bénins*

*Le cas particulier des intérimaires*

⇒ *En pratique :*

- ♦ *Comment rédiger la déclaration d'accident du travail ?*
- ♦ *Comment rédiger les réserves*

2. La remise de la feuille accident du travail à la victime + la transmission de l'attestation de salaire

3. Les sanctions en cas de non-respect par l'employeur de ses obligations

#### **III. COMMENT GÉRER L'INSTRUCTION DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL PAR LA CPAM ?**

##### **A. Les délais à respecter**

##### **B. L'enquête de la CPAM**

⇒ En pratique : comment rédiger le questionnaire portant sur les circonstances ou les causes de l'accident

##### **C. La décision de la CPAM**

##### **D. La contestation du caractère professionnel de l'AT**

#### IV. COMMENT GÉRER LES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT DU TRAVAIL ?

##### A. Les effets de l'accident du travail durant la suspension du contrat de travail

1. La durée et le terme de la période de suspension du contrat
2. La rémunération du salarié pendant la suspension du contrat
3. La prise en compte de la période de suspension pour la détermination des avantages légaux et conventionnels liés à l'ancienneté, la durée des CP, l'intéressement et la participation
4. L'incidence de la suspension du contrat sur l'exécution de la période d'essai et du préavis

##### B. La protection contre la rupture du contrat

###### 1. Le CDI

Principe : l'interdiction de rompre

Exceptions : le licenciement pour faute grave ou en cas d'impossibilité de maintenir le contrat pour un motif étranger à l'accident, la rupture conventionnelle et la démission

###### 2. Le CDD

*CS CS CS CS*